



MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET VILAINE

COMMUNE DE PLESDER

REGISTRE DES DELIBERATIONS **SEANCE DU 28 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois mars, s'est réuni à la mairie,
en séance publique, sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean Pierre, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELOFFRE Arnaud, Mme MARY Cécile, M. BAUX Mickaël, Mme CLOSSAIS Soazig lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Procurations :

De M. DELION Rémy à Mme CLOSSAIS Soazig

Absent : M. DELAROCHEAULION Frédéric

Mme Cécile MARY a été élu **SECRETARE**

N°5/2017

Compte rendu affiché le 04/04/2017

Transmis en Préfecture le 04/04/2017

Approbation des comptes de gestion 2016

Nomenclature : Finances locales – décisions budgétaires (7.1)

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur (le Maire) et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de dépenses et de recettes paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECLARE** que les comptes de gestion 2016 dressés par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part
- **APPROUVE** les comptes de gestion 2016
 - o du budget principal de la commune,
 - o du budget assainissement
 - o du budget du lotissement l'Orée d'Armor
 - o du budget de la caisse des écoles

Adopté à l'unanimité.

N°6/2017

Compte rendu affiché le 04/04/2017

Transmis en Préfecture le 04/04/2017

Approbation des comptes administratifs 2016

Nomenclature : Finances locales – décisions budgétaires (7.1)

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances sur une année.

Mme le Maire présente les résultats des comptes administratifs 2016 qui s'établissement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	fonctionnement	investissement
dépenses	480 513,84 €	379 482,59 €
recettes	494 180,26 €	506 818,67 €
résultat comptable	13 666,42 €	127 336,08 €
report N-1	46 397,34 €	75 425,24 €
résultat transféré de la Caisse des écoles	729,80 €	
résultat de clôture 2016	60 793,56 €	202 761,32 €
résultat global de clôture 2016	263 554,88 €	

BUDGET ASSAINISSEMENT

	fonctionnement	investissement
dépenses	29 587,33 €	28 238,63 €
recettes	49 122,65 €	12 600,00 €
résultat comptable	19 535,32 €	- 15 638,63 €
report N-1	4 427,83 €	34 771,80 €
résultat de clôture 2016	23 963,15 €	19 133,17 €
résultat global de clôture 2016	43 096,32 €	

BUDGET LOTISSEMENT L'OREE D'ARMOR

	fonctionnement	investissement
résultat comptable	- €	- €
report N-1	- 59 638,64 €	- €
résultat de clôture 2016	- 59 638,64 €	- €
résultat global de clôture 2016	- 59 638,64 €	

BUDGET CAISSE DES ECOLES

	fonctionnement	investissement
résultat comptable	- €	- €
résultat de clôture 2016	729.80 €	- €
transfert au budget principal	729.80 €	- €
résultat global de clôture 2016	- €	

Mme le Maire se retire de la séance et désigne son 1^{er} adjoint M. Jean-Pierre MOREL pour présider la séance et faire voter les comptes administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2016 du budget principal, du budget assainissement, du budget lotissement L'Orée d'Armor et du budget de la caisse des écoles.

Adopté à l'unanimité.

N°7/2017

Compte rendu affiché le 04/04/2017

Transmis en Préfecture le 04/04/2017

Affectation des résultats 2016

Nomenclature : Finances locales – décisions budgétaires (7.1)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal,

Considérant que l'affectation du résultat doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il apparaît au compte administratif,

Il est proposé l'affectation des résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		202 761,32 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés <i>(Recettes d'investissement)</i>		
002 Résultats de fonctionnement reporté		60 793,56 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		19 133,17 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés <i>(Recettes d'investissement)</i>		
002 Résultats de fonctionnement reporté		23 963,15 €

LOTISSEMENT L'OREE D'ARMOR

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés <i>(Recettes d'investissement)</i>		
002 Résultats de fonctionnement reporté	59 638,64 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2016 comme présenté dans les tableaux ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

N°8/2017

Compte rendu affiché le 04/04/2017

Transmis en Préfecture le 04/04/2017

Vote des taux d'imposition 2017

Nomenclature : Finances locales – fiscalité (7.2)

Mme le Maire rappelle que les taux d'imposition ont été augmentés de 5% l'année dernière.

Pour 2017, elle propose le maintien des taux d'imposition comme suit :

	Taux 2016	Bases 2017	taux 2017	produit 2017
Taxe habitation	15,32%	625 800	15,32%	95 873 €
Taxe foncier bâti	17,91%	372 400	17,91%	66 697 €
Taxe foncier non bâti	46,64%	52 000	46,64%	24 253 €
TOTAL produit 2017				186 823 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017
- **VOTE** les taux d'imposition pour 2017 conformément au tableau ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

N°9/2017*Compte rendu affiché le 04/04/2017**Transmis en Préfecture le 04/04/2017***Subvention aux associations***Nomenclature : Finances locales – subventions (7.5)*

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations au titre de l'année 2017 :

	Montant alloué pour 2017
Associations extérieures	
comice agricole (0,60€/habitant)	461,40 €
office des sports (1€/habitant)	769,00 €
ass. Familale rurale du canton de Tinténiac (ADMR)	100,00 €
ass. Prévention routière SAINT GREGOIRE	30,00 €
sous total	1 360,40 €
Associations plesderoises	
ACCA	150,00 €
plus subv destructions de nuisibles	150,00 €
Anciens combattants	150,00 €
Club de l'Amitié	150,00 €
Comité de jumelage Plesder/Ahorn	150,00 €
plus subvention pour le relais des villages	150,00 €
Foyer des jeunes	150,00 €
APE	150,00 €
Gym d'entretien plesdéroise	150,00 €
Théâtre "tous en scène"	150,00 €
Football club du Linon	150,00 €
Rêves de bambins	150,00 €
sous total	1 800,00 €
TOTAL	3 160 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les montants de subventions versées aux Associations tels que détaillés dans le tableau ci-dessus
- **PREVOIT** les dépenses correspondantes au Budget Primitif Principal 2017

Adopté à l'unanimité.

N°10/2017*Compte rendu affiché le 04/04/2017**Transmis en Préfecture le 04/04/2017***Budgets primitifs 2017***Nomenclature : Finances locales – décisions budgétaires (7.1)*

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2017 pour la commune/Assainissement/L'Orée d'Armor.

Le budget est voté par chapitres en fonctionnement et par opération en investissement.

Le détail figure dans les documents budgétaires joints.

BUDGET PRINCIPAL

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	532 996,56 €	451 853,25 €	984 849,81 €
Recettes	532 996,56 €	451 853,25 €	984 849,81 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	67 016,83 €	58 500 €	125 516,83 €
Recettes	67 016,83 €	58 500 €	125 516,83 €

BUDGET LOTISSEMENT L'OREE D'ARMOR

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	59 638,64 €	0	59 638,64 €
Recettes	59 638,64 €	0	59 638,64 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les budgets primitifs 2017 du budget principal de la commune, de l'assainissement et du lotissement l'Orée d'Armor tels que présentés conformément aux tableaux ci-dessus et aux maquettes budgétaires

Adopté à l'unanimité.

N°11/2017

Compte rendu affiché le 04/04/2017

Transmis en Préfecture le 04/04/2017

Convention CCBR – travaux de voirie 2017

Nomenclature : Finances locales – divers (7.10)

Mme Le Maire expose au membres du Conseil Municipal que suite au vote du budget, il est prévu de faire appel à la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour effectuer les travaux de voirie prévus pour 2017 à savoir :

- Aménagement allée piétonne rue Louis de Lorgeril (enrobé noir) : 9 144€ TTC
- Aménagement bordures RD à la Tremblaye : 11 508€ TTC
- Signalisation rue du Chêne Huby : 378€ TTC
- Signalisation route des champs géraux + potelets terrain des sports : 1 182€ TTC
- Signalisation passages piétons centre-bourg : 2 227,20 € TTC
- Provision signalisation : 1 000€ TTC (enveloppe prévue tous les ans)

Soit un total de travaux de voirie pour 2017 de : 25 439,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de voirie ci-dessus par la Communauté de Communes Bretagne Romantique
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous documents permettant l'application de cette décision

Adopté à l'unanimité.

N°12/2017

Compte rendu affiché le 04/04/2017

Transmis en Préfecture le 04/04/2017

Recrutement d'un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'emploi)

Jonathan DUFAIX

Nomenclature : Fonction publique – autres catégories de personnel (4.4)

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi.

La commune de Plesder peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune de la commune de Plesder, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet (35h par semaine). Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période du 1^{er} avril 2017 pour une durée d'un an renouvelable une fois (sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »).

L'État prend en charge 70% de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restante sera à la charge de la commune.

L'aide de l'Etat à hauteur de 70% sur la base de 35 heures par semaine est possible à condition que la commune finance une formation à la personne recrutée à hauteur de 150 heures par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE RECRUTER** un CAE pour les fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet pour une durée d'un an renouvelable une fois à compter du 1^{er} avril 2017
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget

Adopté à l'unanimité.

N°13/2017

Compte rendu affiché le 04/04/2017

Transmis en Préfecture le 04/04/2017

Renouvellement contrat de maintenance informatique

Nomenclature : Commande publique – autres types de contrat (1.4)

Mme le Maire informe que le contrat de maintenance informatique est arrivé à échéance.

Elle propose de le renouveler avec la société C2R dans les conditions suivantes :

Objet : maintenance informatique

Tarif : 1200€ TTC par an pour la maintenance des 4 postes informatiques

Durée du contrat : 1 an renouvelable 2 fois soit du 01/01/2017 au 31/12/2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE RENOUELER** le contrat de maintenance informatique avec la société C2R conformément aux conditions ci-dessus
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat

Adopté à l'unanimité.

N°14/2017

Compte rendu affiché le 04/04/2017

Transmis en Préfecture le 04/04/2017

Renouvellement contrat pour le contrôle des bâtiments

Nomenclature : Commande publique – autres types de contrat (1.4)

Mme le Maire propose de renouveler le contrat pour le contrôle des bâtiments et de l'étendre suite aux travaux intervenus à la salle de jeunes et de la culture.

Elle indique que des devis ont été demandés à deux entreprises spécialisées.

L'entreprise qui propose la meilleure offre est la SOCOTEC pour les prestations suivantes :

Contrôle annuel – prix TTC par an :

- Des installations électriques de tous les bâtiments : 1 200€
- Des installations gaz à la cantine et salle des fêtes : 216€
- Du portail automatique de l'atelier : 48€
- De l'aire de jeux de l'école (toboggan) : 30€
- Du terrain multisports : 240€
- Du stade (buts de foot) : 30€

Soit un total annuel de 1 764€ TTC.

Le contrat est conclu pour 3 ans renouvelable par tacite reconduction, les prix sont révisibles chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE RENOUELER** le contrat de pour le contrôle des bâtiments avec la société SOCOTEC conformément aux conditions ci-dessus
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat

Adopté à l'unanimité.

N°15/2017

Compte rendu affiché le 04/04/2017

Transmis en Préfecture le 04/04/2017

Indemnités du Maire et des adjoints

Nomenclature : Institutions et vie politique – exercice des mandats locaux (5.6)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu la délibération n°24/2014 du conseil municipal du 8 avril 2014 fixant les indemnités du Maire et des adjoints ;

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 qui prévoit des évolutions de la grille indiciaire impliquant un changement de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Considérant que le calcul des indemnités dont peuvent bénéficier les élus se fait par référence à cet indice terminal ;

Il convient de délibérer pour se mettre en conformité avec le décret susvisé.

LE MAIRE

La loi du 27 février introduit une disposition particulière selon laquelle l'indemnité des Maires d'une commune de moins de 1 000 habitants est fixée au taux maximum, sauf si le conseil en décide autrement.

Population (en nombre d'habitants)	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
De 500 à 999	31%

LES ADJOINTS

Dorénavant les indemnités des adjoints sont fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique et non plus en pourcentage de l'indemnité du maire. Le nouveau barème est le suivant :

Population (en nombre d'habitants)	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
De 500 à 999	8,25%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire comme conformément aux tableaux ci-dessus et en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique,
- **PRECISE** que l'actualisation s'opère rétroactivement au 1^{er} janvier 2017

Adopté à l'unanimité.

N°16/2017

Compte rendu affiché le 04/04/2017

Transmis en Préfecture le 04/04/2017

Signature de l'avenant n°4 pour l'assurance multirisque

Nomenclature : Commande publique – autres types de contrat (1.4)

Mme le Maire rappelle que la salle de jeunes et de la culture a fait l'objet d'une extension.

Mme le Maire rappelle le contrat n°AG362348 avec l'assurance GENERALI pour l'assurance multirisque de la commune.

Il convient d'inclure cette extension dans le contrat d'assurance multirisque.

C'est pourquoi, Mme le Maire propose de signer l'avenant n°4 au contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°4 au contrat n°AG362348 avec l'assurance GENERALI relatif à l'extension de la Salle de Jeunes et de la Culture
- **AUTORISE** Mme le Maire à payer le complément de cotisation s'y rapportant pour 2017 soit 48,31€

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Autres points à évoquer :

- Planning des permanences aux élections Présidentielles à faire valider
- Pas de conseil le 11 avril _ prochain conseil le mardi 9 mai (préciser la date)

Rappel des dates suivantes où les élus sont sollicités :

- Dimanche 23 avril : 1er tour des élections Présidentielles (bureau ouvert jusque 19h)
- Dimanche 23 avril : Vide grenier
- Samedi 6 mai : relais des villages aux Champs Géaux
- Dimanche 7 mai : second tour des Présidentielles
- Lundi 8 mai : commémoration 39-45
- Dimanche 2 juillet : fête de l'école (besoin de bénévoles pour démonter et monter la scène prêté gracieusement par la Mairie de Saint Pierre de Plesguen)

Demande d'avis du conseil municipal sur l'acquisition du commerce de Mme BOUTHIER par la commune

Mme le Maire informe que le commerce de Mme Bouthier est à vendre depuis quelques temps. A ce jour, elle n'a toujours pas trouvé d'acquéreur.

Mme le Maire informe que la Mairie est en contact avec un couple qui souhaite se porter acquéreur mais ce couple est dans l'attente d'une réponse de la part des banques.

Elle informe aussi que la propriétaire actuelle du commerce souhaite cesser son activité au 31/03/2017. Elle précise qu'à compter de sa radiation auprès du tribunal de commerce, le débit de tabac associé au fonds de commerce sera définitivement perdu.

Vu La commission Bâtiments du 16/02/2017 au cours de laquelle il a été demandé si la Mairie avait eu des informations sur l'achat de ce commerce ;

Vu la commission exceptionnelle bâtiments en date du 27/02/2017 à laquelle tous les élus étaient conviés pour échanger sur les hypothèses d'achat du commerce par la commune et les problématiques qui en découlent (note d'information remise à tous les élus avec leur convocation) ;

Vu la commission Finances (OB) du 07/03/2017 à laquelle tous les élus étaient conviés pour la préparation du budget 2017 et au cours de laquelle les hypothèses d'achat du commerce par la commune ont été mises en suspens dans la mesure où Mme le Maire a eu connaissance d'une promesse de vente ;

Vu l'estimation réalisée par le service des domaines,

Considérant que la propriétaire actuelle souhaite fermer son commerce au 31/03/2017 et qu'il n'y a aucune certitude que le couple intéressé ait un accord des banques pour l'achat, Mme le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil sur la possibilité pour la commune d'acheter le commerce.

Mme le Maire propose donc au conseil municipal de voter à bulletin secret, afin de connaître l'avis des élus, sur le souhait que la commune fasse ou pas, une proposition d'achat du commerce de Mme Bouthier.

Mme le Maire soumet la question suivante, au vote à bulletin secret : « Souhaitez-vous que la commune fasse une proposition d'achat du commerce de Mme Bouthier (murs + fonds de commerce) au prix de 120 000€ ? » et demande aux élus de répondre par « oui » ou par « non ».

Elle précise que le prix proposé est celui donné, après estimation, par le service des domaines ;

Le conseil a émis un avis favorable à la proposition de Mme le Maire et le vote s'est réalisé à bulletin secret.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

- Réponse « oui » : 4
- Réponse « non » : 9
- Bulletin nul/banc : 0

Le conseil municipal, après avoir voté à bulletin secret a émis le souhait, à la majorité des voix, de ne pas faire de proposition d'achat du commerce de Mme Bouthier à 120 000€